



Licenciement pour inaptitude

Par **marie615**, le **03/12/2013** à **12:38**

Bonjour, aide à domicile en contrat cdi de onze heures mensuelles en juin 2011 (mais en faisant 90 en moyenne), j'ai craqué et fait une dépression car j'avais un cas très difficile et mes supérieurs n'ont jamais daigné prendre au sérieux mes demandes d'aide. arrêt de travail pour dépression de mars 2012 à septembre 2013. suite aux rdv chez médecin du travail a été décidé mon inaptitude aux contacts relationnel à domicile. (2ème rdv le 4 novembre 2013). 1ère lettre notifiant aucun autre poste j'ai reçu la lettre pour licenciement le 3 décembre pour un rdv le 17 décembre seulement !!!! aucun revenu depuis le 6 septembre que puis-je faire ?? aurais-je des indemnités ?

Par **moisse**, le **03/12/2013** à **15:08**

Bonjour, Tout d'abord je ne comprends bien le calendrier exposé. Vous auriez dû, compte tenu de la durée de l'arrêt, organiser une visite de pré-reprise dans le mois précédent votre reprise de travail. Puis signaler à l'employeur votre date de reprise afin que celui-ci organise une visite de reprise effective. Ceci dit, le délai écoulé entre les 2 visites début septembre et début novembre résultent de la responsabilité du seul employeur. Vous devez donc exiger de sa part une compensation financière à partir du 21 septembre, puis la reprise du salaire intégral à compter du 4 décembre. Rien ne vous empêche entretemps de suggérer à votre médecin traitant un nouvel arrêt votre état dépressif ne s'étant pas définitivement amélioré du fait des agissements de cet employeur. On peut supputer des difficultés à obtenir une indemnisation, aussi apprêtez-vous à réunir des preuves concernant vos allégations de travail à temps partiel pour un horaire mensuel de 11 h et un horaire réel de 90 heures.

Par **marie615**, le **04/12/2013** à **09:06**

Merci moisse de votre reponse. je vais préparer au mieux mon entretien du 17 décembre.j'ai fait un calendrier recapitulatif de mes horaires ..j'ai garder tous les mails échangés durant ces longs mois ou je travaillais je vais en faire un tri et imprimer ceux qui montrent que je leur demandait de l'aide et ou il me répondent (faut nous en parler ..) et je vais aussi essayer de retrouver la personne qui me remplacait les jours de congés.merci